

## Notes en marge de trois ouvrages sur l'assurance

Gérard Parizeau

Volume 21, numéro 2, 1953

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103244ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103244ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Parizeau, G. (1953). Notes en marge de trois ouvrages sur l'assurance. *Assurances*, 21(2), 69–83. <https://doi.org/10.7202/1103244ar>

# Notes en marge de trois ouvrages sur l'assurance

par

GÉRARD PARIZEAU

69

*International Insurance Transactions, par S. J. Lengyel.*

*Le rapport du surintendant des Assurances pour 1950 :  
assurance sur la vie.*

*Le rapport du surintendant des Assurances pour 1951 :  
assurances autres que vie.*

## I. — *International Insurance Transactions, by S. J. Lengyel.*<sup>1</sup>

La réassurance donne lieu à d'importants courants d'affaires entre les pays. Ainsi, à Montréal, certains immeubles sont assurés en très grande partie par des assureurs suisses, anglais, américains, français ou hollandais par le jeu des traités. En Pologne, avant la guerre de 1939, les relations d'assureurs à réassureurs étaient très fréquentes avec l'Allemagne, ce qui, au point de vue militaire, présentait un grave problème. On avait essayé de le contourner en évitant de donner des indications trop précises aux réassureurs, mais malgré tout les dossiers de ceux-ci ont sûrement facilité la tâche de l'état-major allemand pour préparer l'invasion du pays. Il est probable qu'en France également, on a puisé de précieux renseignements dans les dossiers des réassureurs

<sup>1</sup> Publications de l'Université Melbourne. Prix \$8.00 chez Wadley & Ginn à Londres.

pour déterminer l'utilité à tirer des lieux et de leur disposition.

70

La réassurance entraîne des échanges de fonds considérables. Dans certains pays, comme en Suisse ou en Angleterre, les résultats sont nettement favorables. Ailleurs, dans les pays dépendant fortement de l'étranger comme certains états sud-américains, les virements de réassurance atteignent un chiffre considérable au compte de la balance commerciale. Au Canada, il en serait ainsi, car l'assurance autre que vie est en grande partie traitée par des sociétés étrangères et la réassurance locale est peu développée, si les sociétés canadiennes ne faisaient de très importantes affaires d'assurances à l'étranger. Pour qu'on en juge, voici:

1° — Un premier tableau tiré de *International Insurance Transactions*. Il indique les primes touchées à l'étranger par des compagnies canadiennes.

Année	Incendie	Accidents	Maritime	Vie
1948 ... ..	7.83	10.87	3.36	209.79
1949 ... ..	8.24	11.97	2.83	214.13
1950 ... ..	8.87	11.57	2.36	230.36
1951 ... ..	9.53	14.46	2.76	247.01

2° — Le nombre des sociétés canadiennes d'assurance incendie qui, en 1951, traitaient à l'étranger. Nous le tirons du rapport du surintendant des Assurances pour 1951, qui vient de paraître: <sup>1</sup>

Amérique du Nord: aux Etats-Unis (17), dans les possessions américaines (6), au Honduras britannique (1), aux Antilles et aux Bermudes (8), à Cuba (1), Honduras (1), Mexique (1), Indes occidentales (3).

<sup>1</sup>P. XVI. A cela s'ajoutent les assureurs qui traitent par voie de réassurance seulement.

Amérique du Sud: Guyane anglaise (1), Chili (1), Colombie (1), Guyane hollandaise (2), Vénézuéla (1).

Europe: Grande-Bretagne (4), Belgique (1), Danemark (1), France (1), Grèce (1), Hollande (2), Portugal (12).

Asie: Aden (1), Birmanie (1), Ceylan (1), Chine (1), Chypre (1), Hong-Kong (1), Inde (3), Iraq (2), Pakistan (2), Straits Settlements (2).

Afrique: Egypte (2), Ile Maurice (1), Union Sud-Africaine (3).

Australasie: Australie (2).

Malgré cette imposante énumération d'assureurs, M. Lengyel estime que notre bilan-primés est déficitaire de 26 millions de dollars. D'après l'auteur, cela s'explique par l'importance des affaires détenues par les sociétés étrangères. Il ajoute aussitôt que son chiffre ne comprend pas l'assurance maritime sur les importations, qu'il ne tient pas compte de l'assurance souscrite auprès des réassureurs non licenciés, non plus que de la forte réserve faite pour les primes non acquises. Tout cela souligne à la fois la difficulté de la tâche que l'auteur s'est assigné et la marge d'erreur que laissent ses travaux nécessairement incomplets. Le livre de M. Lengyel est malgré cela un instrument de travail fort intéressant pour ceux que préoccupent la balance internationale des comptes et l'organisation générale du marché des assurances dans le monde entier.

### **II. — Le rapport du surintendant des assurances fédérales sur l'assurance sur la vie au Canada en 1950.**

C'est le bouquin ordinaire de 1,300 pages environ, bourré de chiffres, de faits, d'analyses de textes de loi et de jurisprudence. Il paraît avec trois ans de retard, mais il est

## ASSURANCES

bienvenu, car il jette un jour précis sur cette grande industrie de l'assurance sur la vie au Canada.

Extrayons-en quelques faits d'ensemble ou de détail:

1° — La répartition de l'actif des sociétés canadiennes entre les différents postes, de 1948 à 1950.

	1948 %	1949 %	1950 %
Immeubles ... ..	.83	.99	1.22
Promesses de vente ... ..	.25	.17	.14
Prêts hypothécaires ... ..	13.23	15.91	18.14
Prêts avec garantie			
collatérales ... ..	.07	.06	.04
Prêts sur polices ... ..	4.43	4.43	4.50
Obligations ... ..	71.79	68.99	66.26
Actions ... ..	5.51	5.76	6.00
Espèces ... ..	1.28	1.07	1.04
Divers ... ..	2.61	2.62	2.66

On peut retenir des chiffres qui précèdent et d'autres que mentionne le rapport:

a) que la plus forte partie des placements est en obligations, mais que la part des fonds d'Etat va décroissant depuis que les assureurs peuvent souscrire à des émissions de titres industriels et d'utilité publique. Pour qu'on en juge, voici les chiffres de 1948 à 1950, qui ont trait aux fonds d'Etat:

	%
1948 ... ..	46.76
1949 ... ..	41.08
1950 ... ..	36.51

b) que les placements en prêts hypothécaires ont augmenté substantiellement puisqu'ils ont passé de 548 millions en 1948 à 836 millions en 1950. Les assureurs ont trouvé là une solution partielle à leur problème de rendement, qui à l'époque était à l'état aigu. Pour les petites sociétés, la part des prêts est beaucoup plus forte.

## A S S Ū R A N C E S

c) que les sociétés d'assurance n'ont guère utilisé le droit accordée par la loi depuis 1948, de faire des placements solides, mais ne correspondant pas entièrement aux prescriptions de la loi de 1932. L'amendement de 1948 leur donnait cette autorisation jusqu'à concurrence de 3 pour cent de leur actif. Voici l'usage qu'elles en ont fait:

	Immeubles	Obligations	Actions	Pourcentage de l'actif
1948	\$ 1,837,230.	\$ 8,922,414.	\$1,183,972.	0.30
1949	10,345,037.	27,491,344.	6,753,643.	1.06
1950	5,990,987.	9,770,622.	6,987,435.	0.51

73

En somme, l'utilisation de la loi reste bien faible. Il faut conclure soit que le besoin ne se faisait pas suffisamment sentir, soit que les conditions ne paraissaient pas assez favorables. Il est probable que si le prix de la construction avait été moins élevé, les assureurs auraient engagé une plus forte part de leurs disponibilités dans l'immeuble. Ils ont craint, semble-t-il, une baisse ultérieure des loyers rendant assez précaire l'engagement des sommes élevées exigées par le coût actuel du bâtiment. Et ainsi, ils n'ont pas pris la part que l'Etat espérait dans la solution du problème de l'habitation qui se posait en 1948 et qui n'a été que partiellement résolu depuis.

d) 1950 marque le soixante-quinzième anniversaire du contrôle des assurances au Canada. A cette occasion, le surintendant des Assurances a tenu à souligner un certain nombre de faits survenus durant la période. En voici quelques-uns:

### Nombre de compagnies assujetties au contrôle

	Total	Sociétés canadiennes	Sociétés britanniques	Sociétés américaines
1875 ... ..	36	7	16	13
1950 ... ..	65	30	12	23

## A S S U R A N C E S

L'essor des sociétés canadiennes est aussi curieux à signaler que l'est la diminution du nombre des sociétés britanniques. D'autres chiffres soulignent encore mieux l'inégal essor :

Assurance-vie en vigueur au Canada	Sociétés canadiennes	Sociétés britanniques	Sociétés américaines
1875	\$21,957,000.	\$19,455,000.	\$43,596,000.
1950	\$10,756,249,000.	\$342,878,000.	\$4,646,707,000.

74

L'expansion des sociétés canadiennes est énorme, tandis que celle des sociétés britanniques est faible, étant donnés les moyens d'action dont celles-ci disposaient. Dans les deux cas, l'explication est simple: les sociétés canadiennes ont fait un énorme effort de production en employant les méthodes américaines les plus vigoureuses, tandis que les assureurs britanniques se sont à peu près contentés de laisser venir à eux les affaires qu'on voulait bien leur apporter. Quant aux sociétés américaines, des méthodes actives et pleines de mordant leur ont donné les mêmes résultats qu'aux assureurs canadiens.

### III. — Le rapport du surintendant fédéral des assurances sur l'assurance autre que vie en 1951.

Notons les faits suivants que nous extrayons du rapport, parmi beaucoup d'autres:

#### I. — Assurance contre l'incendie

a) En 1951, 277 sociétés étaient autorisées par le surintendant fédéral à traiter l'assurance-incendie au Canada, dont 68 canadiennes, 83 britanniques et 126 étrangères. <sup>1</sup>

b) Parmi les sociétés canadiennes, il faut distinguer entre celles qui appartiennent à des capitaux canadiens, des

<sup>1</sup> Page V.

## ASSURANCES

---

capitaux britanniques et des capitaux étrangers.<sup>1</sup> Voici comment les affaires se répartissaient entre chaque groupe en 1951:

Capitaux canadiens (Purely Canadian) ... ..	14.83
Capitaux britanniques (British controlled) ... ..	4.38
Capitaux étrangers (Foreign controlled) ... ..	<u>2.36</u>
	<u>\$21.57</u>

c) Les affaires totales, en 1951, se divisaient ainsi entre:

75

Les sociétés canadiennes de nom ou de fait ... ..	21.57%
Les sociétés britanniques ... ..	38.22%
Les sociétés étrangères ... ..	<u>40.21%</u>
	<u>100.00%</u>

d) L'assurance incendie est certainement une bonne affaire, mais pas au point qu'on l'imagine. Ainsi, en quatre-vingts ans, de 1869 à 1948, le profit technique a été de 4.21. Par contre, 1949 et 1951 ont été d'excellentes années puisque, pour toutes les sociétés, le profit net a été de 7.06 en 1949 et de 9.42 en 1951. Pour juger plus équitablement il faudrait ajouter le rendement des fonds accumulés (source substantielle de bénéfices) et les profits réalisés sur les ventes de placements. Il faudrait aussi tenir compte de l'importance considérable des réserves accumulées, réserves qui augmentent la valeur des titres, mais qui sont indispensables à l'existence même des sociétés d'assurances, puisqu'elles leur donnent la stabilité sans laquelle l'assurance ne pourrait être traitée de façon durable.

Cependant, si l'assurance contre l'incendie est une affaire payante, comme toutes les autres elle a des hauts et des bas. Pour le constater, il faut examiner le tableau des dividendes versés aux actionnaires de 1875 à 1951. On y observe de curieuses fluctuations, faites d'avances et de reculs cor-

---

<sup>1</sup> Page XXV.



## A S S U R A N C E S

---

respondant aux années de prospérité ou de crise, mais dans l'ensemble une avance assez soutenue et une certaine stabilité. Voici quelques chiffres destinés à indiquer la tendance:

### Dividendes aux actionnaires des Sociétés canadiennes :

<b>76</b>	1875 ... .. \$159,000.	1923 ... .. 671,000.
	1876-79 (moyenne) 161,000.	1929 ... .. 1,491,000.
	1890 ... .. 135,000.	1931 ... .. 3,244,000.
	1900 ... .. 159,000.	1933 ... .. 958,000.
	1907 ... .. 94,000.	1936 ... .. 2,044,000.
	1914 ... .. 329,000.	1940 ... .. 1,602,000.
	1917 ... .. 1,216,000.	1946 ... .. 1,481,000.
	1918 ... .. 490,000.	1949 ... .. 1,875,000.
	1920 ... .. 1,087,000.	1950 ... .. 1,994,000.
	1921 ... .. 842,000.	1951 ... .. 2,163,000.

De 1875 à 1951, les dividendes aux actionnaires des sociétés canadiennes ont été de 57 millions de dollars en regard d'un revenu total de \$1,607,000,000., fait de primes perçues (\$1,456,000,000.), d'intérêts et de dividendes sur les placements (\$104,000,000.) et de revenus divers (\$47,000,000.). C'est, en somme, environ 3.6% du revenu total.

e) Le taux moyen, en assurance-incendie, est resté à peu près stable depuis quelques années, après avoir baissé considérablement. Il était de \$1.06 par cent dollars de capitaux assurés en 1922. En 1940, il était tombé à .60; de là il est remonté à .72 en 1945. Depuis, il a fluctué légèrement entre .69 et .72. Ainsi, il était de .69 en 1947, de .70 en 1948, de .74 en 1949, de .72 en 1950 et de .71 en 1951.

## A S S U R A N C E S

Depuis 1922, sous l'influence de la concurrence,<sup>1</sup> très vive jusqu'à environ 1935, et de l'amélioration de la construction, les taux ont baissé sensiblement. Depuis lors, ils ont augmenté devant l'effort fait par les assureurs pour obtenir des primes plus conformes aux besoins. Dans la région de Montréal, par exemple, le tarif des risques commerciaux et industriels pour les risques non en béton ou non protégés par des extincteurs automatiques a été substantiellement augmenté. Ainsi, lorsque la règle proportionnelle ne s'applique pas, la différence est de 50 pour cent dans le cas des risques commerciaux. Lorsqu'elle s'applique, la prime est moindre, mais par le jeu de la clause, l'assureur reçoit une prime plus élevée. Après un sinistre si le montant d'assurance est insuffisant, l'assuré doit prendre sa part du sinistre. Ainsi, le résultat est le même sinon pour diminuer le taux moyen, tout au moins pour réduire l'indemnité versée par l'assureur.

77

f) Les affaires continuent d'être traitées en grande partie par les sociétés à chartre fédérale. Voici les chiffres de 1951 :

Capitaux garantis au 31 décembre 1951:

		%
Sociétés à permis fédéral ... ..	\$33,400,000,000.	89.8
Sociétés à permis provincial ...	2,900,000,000.	7.8
Lloyd's, London ... ..	900,000,000.	2.4
	\$37,200,000,000.	100.0

<sup>1</sup> Ce n'est que plus tard, avec la constitution d'une association de compagnies indépendantes! comme l'*Independent Underwriters' Conference*, qu'on est parvenu à enrayer la concurrence acharnée à laquelle se livraient les assureurs au Canada, poussés par la nécessité d'alimenter des compagnies trop nombreuses. La guerre a fait envisager les choses différemment et surtout l'après-guerre, quand l'abondance des affaires, accompagnée d'un mouvement inflationnaire brutal, a gavé chacun au point de déclencher un mouvement de défense. Au lieu de rechercher les affaires, chacun songea soudain à en accepter le moins possible, poussé par un problème de réserve devenu assez embarrassant et par un désir d'épuration qu'on crut très adroit d'appliquer sans en trop parler. Et c'est ainsi que les risques les moins bons se trouvèrent soudain répartis entre trente, quarante, cinquante assureurs. Depuis, les assureurs ont modifié heureusement leur attitude revenant à une attitude convenant davantage au rôle que leur fonction et leur importance leur assignent.

Il y a là une curieuse défense des assureurs contre l'autorité provinciale, crainte pour sa diversité malgré l'uniformisation relative de ses exigences depuis quelques années. Pour éviter dix contrôles, les assureurs préfèrent s'assujettir à la surveillance fédérale, plus sévère, plus tracassière, plus précise, mais unique. Il y a là un autre exemple de la réaction des faits contre les textes. Les droits des provinces ont été reconnus par le Conseil privé, chaque fois qu'ils lui ont été soumis, mais dans tous les domaines non touchés par les arrêts rendus, la pratique a accepté sans discussion l'intervention fédérale comme un moindre mal. Ainsi, les faits débordent-ils souvent les règles posées lorsque celles-ci tiennent compte de raisons autres que la pratique. En assurance comme dans les autres domaines, les affaires ont tendance à suivre la voie la plus facile. Si on cherche à les empêcher, il ne faut pas leur laisser l'alternative d'une seconde solution plus facile, plus directe. C'est, dans le cas présent, l'explication d'une orientation contre laquelle s'insurgent certains au nom de droits constitutionnellement reconnus, mais auxquels les faits et les hommes refusent de se plier s'ils n'y sont pas forcés.

II. — Assurance contre les accidents ou « Casualty Insurance »

C'est l'assurance automobile, accidents individuels, responsabilité civile, vol et les autres assurances que les Américains englobent dans le terme passe-partout de *casualty*.

Les progrès de cette branche au Canada ont été étonnants depuis quelques années. Ainsi, en 1921, le revenu-primés total était de \$23,000,000., tandis que, trente ans après en 1951, il atteignait \$222,000,000. Augmentation considérable qui se manifeste surtout dans l'assurance automobile par suite du nombre considérable de voitures en circulation, de la hausse du coût des réparations, de la tendance à réclamer qui se répand de plus en plus et de la hausse correspondante des primes.

## ASSURANCES

Pour se rendre compte de la place qu'occupe maintenant l'assurance accidents au Canada, voyons quelques chiffres:

1. — Et d'abord l'importance relative de chaque assurance englobée dans le groupe:

	Primes souscrites en 1951
Accidents :	
individuels ... ..	\$ 7,111,609
responsabilité civile ... ..	10,147,408.
responsabilité patronale ... ..	2,932,711.
Accidents individuels et maladie ... ..	48,792,352.
Aviation ... ..	1,098,248.
Automobile ... ..	105,284,470.
Chaudières ... ..	2,064,541.
Machines et appareils électriques ... ..	1,396,670.
Crédits commerciaux ... ..	473,327.
Tremblements de terre ... ..	33,288.
Explosion ... ..	14,375.
Chûtes d'avion (C.S.) ... ..	273.
Faux ... ..	71,306.
Cautionnement :	
garantie d'exécution ... ..	1,991,128.
infidélité des employés ... ..	2,881,639.
Grêle ... ..	4,012,309.
Dommages par les véhicules (C.S.) ... ..	717.
Transports terrestres et fluviaux ... ..	3,972,842.
Bétail ... ..	65,373.
Effets et biens personnels ... ..	16,208,688.
Bris de glace ... ..	1,774,901.
« Real property » ... ..	470,274.
Maladie ... ..	7,450,596.
Dommages par les extincteurs automa- tiques ... ..	11,155.
Vol ... ..	3,780,832.
Dégâts des eaux ... ..	15,844.
Température ... ..	21,413.
Ouragan ... ..	295,606.
Total ... ..	\$222,373,935.

La première chose qui frappe dans cette énumération, c'est : a) l'extraordinaire variété des assurances qu'englobe la branche *casualty*, reconnue par la pratique et la statistique officielle. Si l'on examine la nomenclature d'un peu près, on se rend compte qu'entre l'assurance automobile et les assurances crédits, effets et biens personnels, le lien est mince. C'est un autre exemple de la simplification à laquelle tend la pratique sans se soucier de la logique. Au fond ce qui s'est passé, c'est qu'au début on a dû chercher à grouper sous le titre de *casualty* tout ce qui avait un caractère accidentel, en dehors des assurances vie, incendie et maritime. La liste s'est allongée au fur et à mesure que la pratique donnait naissance à de nouvelles garanties exigées par les besoins, sans qu'on s'arrêtât à la portée initiale du groupement. C'est le même processus que pour les assurances dites *Inland Marine*, qui sont l'équivalent des assurances de transports terrestres et fluviaux: cette branche hybride qui comprend à côté de l'assurance transport à proprement parler celle des appareils photographiques et de cinéma, des ponts, des bijoux. En fait, tout ce qui n'est pas lié à un endroit particulier. Hors les risques d'automobile et d'incendie ou vol ordinaire, dès que la garantie n'est pas fixe, dès que l'objet n'est pas logé à un endroit quelconque, dès qu'il y a mouvement de la chose assurée, (matériel d'entrepreneur, appareils photographiques, bijoux) l'assurance entre dans la branche *Inland Marine*. Et les ponts direz-vous, avec un peu d'amusement. Disons, si vous le voulez bien, que c'est l'exception qui confirme la règle.

b) L'importance prise par l'assurance automobile dont le revenu-primés souscrites était de \$105,000,000. en 1951, en regard du total de \$222,000,000., près de la moitié par conséquent; ce qui explique l'importance accordée par les

assureurs à cette branche qui leur apporte des revenus substantiels, mais qui leur cause beaucoup d'ennuis par la hausse croissante du coût et par les frais qu'elle entraîne. Graduellement, l'assurance automobile rejoint l'assurance incendie, qui a toujours été une des bases de l'assurance autre que vie au Canada: celle dont dépendaient les profits et les pertes. L'assurance automobile est maintenant l'enfant terrible dont on surveille les écarts, les frasques et la croissance avec intérêt et crainte tout à la fois. Comme on s'attend au pire, on n'hésite pas à reporter sur un public grognon, mais bon enfant, le coût de ces débordements. On va même jusqu'à les anticiper en prenant pour acquis que le « public établit lui-même le coût de l'assurance automobile »: formule adroite, mais à double tranchant si l'on peut dire et qui pourrait bien un jour briser le lien ténu qui, actuellement, relie au même char assurés et assureurs.

c) Viennent loin derrière les assurances accidents et maladie, que grossissent depuis quelques années les « assurances de groupe » et l'assurance des biens et effets personnels, cet autre *problem child* de l'assurance au Canada. Avec les années, les hausses de tarif et les ententes entre assureurs, on est parvenu à contenir celle-ci dans des bornes raisonnables d'expansion. Le fait qu'on ne parle plus de déficit semble indiquer des résultats meilleurs, sinon satisfaisants.

II. — L'assurance-accidents se répartit entre les trois groupes d'assureurs reconnus par la statistique officielle, puis entre les provinces et les juridictions officielles ?

a) entre les groupes d'assureurs:

	%
Sociétés canadiennes ... ..	35.6
Sociétés britanniques ... ..	20.6
Sociétés étrangères ... ..	43.8
	100.0

Dans ce domaine aussi, la part des sociétés britanniques n'est pas celle que leur réservaient leur nombre et leur importance. Ici également se retrouve sinon cette apathie, du moins cette inaptitude à agir vite et à faire l'effort nécessaire que nous avons constatée dans l'assurance vie: état d'esprit ordinaire de gens arrivés pour qui compte davantage la stabilité, l'essor normal, contenu, par opposition au bouillonnement américain, fait de confiance en l'avenir, de goût du risque et d'un besoin d'expansion qui s'explique par la jeunesse des cadres et l'atmosphère du milieu. Les sociétés canadiennes et américaines en ont profité pour mettre la main sur les affaires dans l'intervalle. L'effort des premières n'est certes pas comparable à celui qu'elles ont fait dans l'assurance-vie, protégées qu'elles étaient par l'impossibilité pour les sociétés de se porter acquéreur des titres d'autres compagnies d'assurances. Les résultats sont malgré tout fort intéressants.

b) entre les provinces.

La part de l'Ontario et du Québec est celle du lion. En effet, les deux provinces détiennent à elles seules 160 millions, soit plus de 70 pour cent du total, avec 101 millions pour l'Ontario seulement. La Colombie anglaise vient en troisième place, avec 23 millions, puis le Manitoba avec 11 millions. Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, Ontario et Québec sont les grandes pourvoyeuses de primes et de sinistres d'ailleurs, car c'est dans ces provinces que se trouvent le plus grand nombre d'autos en circulation.

c) entre les juridictions officielles.

Voici la répartition des primes souscrites par les sociétés relevant des provinces et du gouvernement fédéral en 1951:

## ASSURANCES

Contrôle fédéral ... ..	\$222,000,000.	91.3
Contrôle provincial ... ..	9,000,000.	3.7
Lloyd's, London ... ..	<u>12,000,000.</u>	5.
	\$243,000,000. (1)	100.0

La tendance est non moins nette dans ce domaine qu'en assurance contre l'incendie.

<sup>1</sup> Même si la base n'est pas la même que celle que nous avons employée précédemment la conclusion est nette.

# LES Accidents NE SONT PAS L'EFFET DU HASARD

Il y a une raison pour expliquer chaque panne dans une usine génératrice. Et quand cette raison se concrétise dans un défaut mécanique, notre personnel de spécialistes en inspection le découvre bien avant qu'il cause des dommages sérieux. Inutile de préciser que cela vous épargne du temps et des ennuis.

La véritable protection d'une usine génératrice est synonyme de prévention d'accidents, aussi bien que de paiement prompt pour couvrir les dommages. Grâce à notre équipe de spécialistes en inspection, nous vous offrons ce service.

Soyez pleinement assuré—renseignez-vous auprès de votre courtier ou agent.

**EXPÉRIENCE  
SERVICE  
STABILITÉ**



3-3F

**The Boiler Inspection and  
Insurance Co. of Canada**

806 Edifice de la Banque de  
la Nouvelle-Ecosse, Montréal

737 rue Church,  
Toronto, Ont.